

2023/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2023/115

**Objet : Octroi d'une subvention exceptionnelle au profit des familles
rissoises dans le cadre d'un voyage scolaire avec le lycée François-
Truffaut de Bondoufle**

Séance du mercredi 29 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 29 mars, à 18 h 33, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 23 mars 2023, se sont réunis au nombre de 25, dans la salle polyvalente de l'école Jacques-Derrida, 60 rue de Seine, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

Nombre de
membres
En exercice : 35
Présents à la
séance : 25
Excusés
représentés : 7
Absents : 3

* Arrivé à 18 h 37 avant le vote du point n°1 inscrit à l'ordre du jour.
A quitté la séance à 21 h 51 avant le vote du point n°12 inscrit à l'ordre du jour

**Représenté par S. Seridji jusqu'à son arrivée à 19 h 20 avant le vote du point n°5 inscrit à l'ordre du jour

***A quitté la séance à 19 h 26 avant le vote du point n°5 inscrit à l'ordre du jour en confiant son pouvoir à K. Basseg

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Stéphane Raffalli, Grégory Gobron, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg, Gilles Melin, Sofiane Seridji*, Véronique Gauthier, Serge Mercieca, Siegfried Van Waerbeke, Sémira Le Querec, Nicolas Fené, Denise Poezevara, Josiane Berrebi, Sylvie Deforges, Omar Abbazi**, Valérie Marion, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Noureddine Siana, Fabrice Deraedt, Séverin Yapo, Dounia Lebik***, Christian Amar Henni, José Peres, Christine Tisserand

Excusés représentés :

Souad Medani à Gregory Gobron, Annabelle Mallet à Gilles Melin, Claudine Cordes à Marcus M'Boudou, Sonia Schaeffer à Aurélie Monfils, Nejla Toptas à Véronique Gauthier, Jérémy Kawouk à Serge Mercieca, Claude Stillen à Christine Tisserand

Absents :

Loubna Ziani, Sandanakichenin Djanarthany, Laurent Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2023/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
29 mars 2023
DÉLIBÉRATION
N°2023/115

Objet : Octroi d'une subvention exceptionnelle au profit des familles rissoises dans le cadre d'un voyage scolaire avec le lycée François-Truffaut de Bondoufle

Education

LE CONSEIL,

SUR proposition de Madame Aurélie MONFILS, Adjointe au Maire chargée de la Réussite scolaire, des Collèges, du Lycée et l'Enseignement supérieur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable du Bureau municipal,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 21 mars 2023,

CONSIDERANT que le lycée François-Truffaut organise un voyage scolaire en Lozère du 17 au 20 avril 2023 au profit des élèves de 1^{ère} ayant la spécialité Sciences de la Vie et de la Terre,

CONSIDERANT que la demande de subvention du lycée François-Truffaut auprès de la commune s'inscrit dans une démarche éducative au bénéfice des élèves rissois,

CONSIDERANT que 15 élèves rissois sont concernés par ce séjour scolaire,

APRÈS DÉLIBÉRATION

DECIDE d'allouer une aide de 100 € à chacune des 15 familles rissoises concernées.

PRESICE que cette somme sera directement versée aux familles.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document subséquent.

PRECISE que le mandatement de la subvention allouée s'effectuera sur les crédits inscrits au Budget de l'exercice 2023.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 11 AVR, 2023

Publié le : 11 AVR, 2023

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme
Stéphane Raffalli

Maire de Ris-Orangis

Conseiller départemental de l'Essonne



A blue circular official stamp of the Municipality of Ris-Orangis is visible. The stamp contains the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the top, 'LE BUDGET' on the right, and 'MAIRIE de RIS ORANGIS' at the bottom. A signature in black ink is written over the stamp.